

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2219

20 septembre 2011

### SOMMAIRE

2 Lux S.A. ....	106510	Prokay S.à r.l. ....	106493
Ace Asset Management - SICAV SIF ....	106479	Promet Holding ....	106481
Aménagement Intérieur S.A. ....	106491	Promodif S.à r.l. ....	106493
Baumat Genewo S.A. ....	106489	Pronimo S.A. ....	106502
Cactus S.A. ....	106511	Propudel S. à r.l. ....	106502
F24 Capital S.A. ....	106478	Prorealim S. à r.l. ....	106503
Financiera Comercial Chonta S.A. ....	106503	PS Holding Luxembourg S.A. ....	106503
Hierscht Finance S.A. ....	106505	Ptolémée S.A. ....	106504
Holding Kirchberg S.à r.l. ....	106504	Purple Grafton S.à r.l. ....	106481
HSBC Holdings Luxembourg S.A. ....	106509	Qadamala S.A. ....	106505
Imperial Tobacco Management Luxembourg (3) S.à r.l. ....	106490	Reckitt Benckiser Investments (N°6), S.à r.l. ....	106508
lia sophia Luxembourg Holding ....	106479	Redalpine Capital II S.C.S., SICAR ....	106466
LITTLEWOOD Rent G.m.b.H. ....	106512	Reilly & Dimmer Garden Service S.à r.l. ....	106505
MGP Japan Core Plus TMK 6 Holdings S.à r.l. ....	106493	RE Telecommunications S.à r.l. ....	106468
Oui S.A. ....	106466	Retouches Ginette S.à r.l. ....	106508
Pack Luxe Expertise - Packaging S.A. ....	106479	Rolaco Holding S.A. ....	106509
Patxaran Fund SPF ....	106489	Royal Lys Invest S.A. ....	106509
P.B. Participations ....	106478	Royalty Participations S.A. ....	106509
Pearl Luxury Group ....	106480	S.A. Grand Garage Olivier ORIGER ....	106511
Pearl Luxury Jewelry S.A. ....	106480	Seyn Trent Luxembourg Acquisition 1 S.à r.l. ....	106504
PIP Trading S.A. SPF ....	106479	Société alimentaire d'Echternach S.A. ....	106492
Plamed Invest S.A. ....	106489	Société de Gestion de Grands Projets Immobiliers S.à r.l. ....	106482
Platino S.A. ....	106480	Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise S.à r.l. ....	106481
Pocol S.A. ....	106489	S-Process Equipment International S. à r.l. ....	106511
Poesy S.à r.l. ....	106480	S-Process Equipment International S. à r.l. ....	106512
Pons Finance S.A. ....	106490	Tiotu S.A. ....	106502
Portland S.A. ....	106490	VRS Participation S.A. ....	106493
Poseidon Finance S.A. ....	106490		
PQ/HDS Luxco Investment S.à r.l. ....	106491		
Prata Investments S. à r.l. ....	106481		
Prober S.à r.l. ....	106491		
Proconcepta S.A. ....	106492		
Prodema S.A. ....	106492		

**Oui S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 141.805.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OUI S.A.  
Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011105532/12.

(110120451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

**Redalpine Capital II S.C.S., SICAR, Société en Commandite simple sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 162.577.

**STATUTEN**

Auszug aus der Gründungsurkunde der Redalpine II S.C.S., SICAR (die „Gesellschaft“) im Sinne der Artikel 5 bis 7 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften

1) Bezeichnung der Gesellschaft oder Firmenname

Redalpine Capital II S.C.S., SICAR

2) Rechtsform

Société en commandite simple

3) Sitz der Gesellschaft

2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg

4) Zweck der Gesellschaft.

Der Zweck der Gesellschaft ist die Anlage der ihr zur Verfügung stehenden Gelder in Risikokapital im weitesten Sinne von Artikel 1 des Gesetzes vom 15. Juni 2004 über die Investmentgesellschaft zur Anlage in Risikokapital.

Die Gesellschaft kann die ihr zur Verfügung stehenden Gelder auch in andere gesetzlich zulässige und im Einklang mit der Satzung sowie dem gültigen Verkaufsprospekt stehende Vermögenswerte anlegen.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft alle Maßnahmen ergreifen und Geschäfte durchführen, die sie für die Erfüllung und Entwicklung ihres Gesellschaftszwecks für angebracht erachtet und die im Sinne des Gesetzes vom 15. Juni 2004 über die Investmentgesellschaft zur Anlage in Risikokapital in seiner weitesten Auslegungsmöglichkeit zulässig sind.

5) Kapital der Gesellschaft

(a) Die Gesellschaft hat eine variable Kapitalstruktur angenommen.

(b) Das Kapital der Gesellschaft wird durch Anteile ohne Nennwert in Schweizer Franken („CHF“) verkörpert und wird zu jeder Zeit der Summe des Netto-Gesellschaftsvermögens gemäß Artikel 13 der Satzung entsprechen. Die Veränderungen im Kapital der Gesellschaft erfolgen insoweit von Rechts wegen und ohne Veröffentlichung und Eintragung in das Handels- und Gesellschaftsregister. Der Mindestbetrag des Kapitals der Gesellschaft liegt gemäß den gesetzlichen Vorschriften beim Gegenwert in CHF von einer Million Euro (EUR 1.000.000,-) und ist innerhalb von zwölf (12) Monaten nach Zulassung der Gesellschaft als Investmentgesellschaft zur Anlage von Risikokapital gemäß den Bestimmungen des Luxemburger Rechts zu erreichen.

(c) Das Kapital der Gesellschaft wird durch die folgenden zwei Anteilklassen dargestellt:

(i) Komplementäranteil: ein Anteil, der durch den Komplementär gezeichnet wird;

(ii) Kommanditanteil: Anteile, die durch die Kommanditisten gezeichnet werden.

Der Komplementär hat das Recht, die Kommanditanteilsklasse in eine oder mehrere Serien zu teilen. Die Bedingungen dieser Serien werden in dem Verkaufsprospekt veröffentlicht. Der Komplementär hat das Recht, zu jeder Zeit zu entscheiden, dass die Kommanditanteile der Gesellschaft auf verschiedene, abgegrenzte Vermögensgegenstände referenzieren (die „Compartments“), welche wiederum in verschiedenen Währungen notieren können. Der Komplementär hat weiterhin das Recht, für ein bestimmtes Compartment die Kommanditanteilsklasse mit unterschiedlichen Bedingungen zu bestimmen, wie zum Beispiel durch Schaffung spezifischer Ausschüttungsbedingungen oder genereller Thesaurierung, bestimmter Gebührenstrukturen oder anderer, spezifischer Elemente, soweit dies im Rahmen der Geschäftsführung des Komplementärs in Übereinstimmung mit dem Verkaufsprospekt bestimmt werden kann.

(d) Das Kapital der Gesellschaft beträgt zur Gründung einundfünfzigtausend Schweizer Franken (CHF 51.000,-) und ist in fünfzig (50) Kommanditanteile und einen (1) Anteil, der durch den Komplementär gehalten wird, jeweils ohne Nennwert, eingeteilt. Die Anteile wurden vollständig eingezahlt.

(e) Der Komplementär kann gemäß Artikel 11 der Satzung neue Kommanditanteile, entweder zum Nettovermögenswert, welcher nach den in Artikel 13 dieser Satzung beschriebenen Grundsätzen berechnet wird, oder zu dem im Verkaufsprospekt genannten Erstausgabepreis, je nachdem, welcher Wert höher liegt, ausgeben.

6) Gründungsdatum

12. Juli 2011

7) Dauer der Gesellschaft

Die Gesellschaft beginnt mit Unterzeichnung dieser Satzung und hat eine unbestimmte Laufzeit.

Sollte durch die Liquidation oder das Laufzeitende eines Compartments kein weiteres Compartment mehr bestehen, wird die Gesellschaft entsprechend Artikel 26 dieser Satzung aufgelöst.

8) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Oktober und endet am 30. September eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr beginnt ausnahmsweise mit der Gesellschaftsgründung und endet am 30. September 2012.

9) Gesellschafter/ Teilhaber

a) Bezeichnung der Gesellschaft oder Firmenname: Redalpine Capital II GP S.à r.l.

Rechtsform: S.à r.l.

Handelsregisternummer: B 161.025

Sitz der juristischen Person: 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg

Anteile: 1 Komplementäranteil

b) Bezeichnung der Gesellschaft oder Firmenname: Redalpine Venture Partners AG Rechtsform: Aktiengesellschaft Handelsregisternummer: CH-053.3.018.158-3 Sitz der juristischen Person: Pfingstweidstrasse 60, CH-8005 Zürich Anteile: 50 Kommanditanteile

10) Bezeichnung des Geschäftsführers

Statutarische Gesellschaftszeichnungsberechtigung: Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft rechtsgültig durch den Komplementär oder durch einen oder mehrere Bevollmächtigte, die dieser bestimmt, verpflichtet.

Bezeichnung der Gesellschaft oder Firmenname: Redalpine Capital II GP S.à r.l.

Funktion: Komplementär

Sitz der juristischen Person: 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg

Dauer des Mandats: unbegrenzt

Bestellungsdatum: 12. Juli 2011

11) Befugnisse des Geschäftsführers

Der Komplementär verfügt über die umfassende Befugnis, alle Verfügungs- und Verwaltungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes und im Einklang mit der im Verkaufsprospekt näher beschriebenen Anlagepolitik und den Anlagebeschränkungen vorzunehmen.

Sämtliche Befugnisse, welche nicht ausdrücklich gesetzlich oder durch diese Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, können durch den Komplementär ausgeübt werden.

Der Komplementär kann unter seiner Überwachung und Verantwortung, die tägliche Geschäftsführung sowie die Ausführung der täglichen Anlagepolitik der Gesellschaft auf eine oder mehrere, natürliche oder juristische Personen übertragen; deren Handlungs- und/oder Vertretungsbefugnis, sowie deren Befugnis ihrerseits Untenbevollmächtigte einzusetzen, wird durch den Komplementär festgesetzt.

Der Komplementär kann auch schriftliche oder notariell beurkundete Spezialvollmachten erteilen.

Der Komplementär kann Dienstleistungsverträge im Namen und für Rechnung der Gesellschaft abschließen.

Unbeschadet solcher Übertragungen, Bevollmächtigungen und Verträge bleibt der Komplementär für die Überwachung der übertragenen Aufgaben verantwortlich.

Für den persönlich haftenden Gesellschafter der Redalpine Capital II S.C.S., SICAR, Redalpine Capital II GP S.à r.l., am 27. Juli 2011.

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Mario Warny / Marc-Oliver Scharwath

als Bevollmächtigter

Référence de publication: 2011112009/96.

(110126909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

**RE Telecommunications S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 162.034.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of June.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Riverside Europe Fund IV, LP, a limited partnership established and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at C/O Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, KY1-11, Grand Cayman, Cayman Islands registered under number 4765438,

Here represented by Marie Amet-Hermes, employee, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

Said proxy, after having been signed *in varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is established by the appearing party, and all persons who will become shareholders thereafter, a private limited liability company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company will exist under the name of RE Telecommunications S.à r.l. (the "Company").

The Company is initially composed of one sole shareholder, owner of all the shares. The Company may, however, at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Registered office.** The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Board of Managers (as defined in Article 9 of the Articles of Association below).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the sole shareholder or by decision of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules provided by the Law.

## Chapter II. Capital, Shares

### Art. 5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is set at forty-five thousand euro (EUR 45,000.-) represented by five hundred and forty (540) ordinary shares (the Class of Ordinary Shares and individually, a Class of Ordinary Share), one hundred and forty (140) class A shares (the Class A Shares and, individually, a Class A Share), one hundred and forty (140) class B shares (the Class B Shares and, individually, a Class B Share), one hundred and forty (140) class C shares (the Class C Shares and, individually, a Class C Share), one hundred and forty (140) class D shares (the Class D Shares and, individually, a Class D Share), one hundred and forty (140) class E shares (the Class E Shares and, individually, a Class E Share), one hundred and forty (140) class F shares (the Class F Shares and, individually, a Class F Share), one hundred and forty (140) class G shares (the Class G Shares and, individually, a Class G Share), one hundred and forty (140) class H shares (the Class H Shares and, individually, a Class H Share), one hundred and forty (140) class I shares (the Class I Shares and, individually, a Class I Share) having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used for the purpose of the repurchase of any class of shares as per article 8 of these Articles of Association, to offset any net realised losses, to make distributions to the sole shareholder or the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles of Association and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

**Art. 7. Increase and reduction of capital.** The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Association.

### Art. 8. Redemption of shares.

8.1 In the course of any given financial year, the Company may repurchase, at the option of its sole shareholder or shareholders, any class of shares at a repurchase price as determined by the Board of Managers.

8.2 The repurchase of any class of shares in accordance with article 8.1 of these Articles of Association is permitted provided that: (i) a class of shares is always repurchased in full, it being understood that the Class of Ordinary Shares shall be the last class of shares to be repurchased; (ii) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the board of managers, are not, or following the repurchase would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or these Articles of Association; (iii) the repurchase price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or these Articles of Association; and (iv) the repurchase is followed by a reduction of the capital of the Company. The repurchase shall be decided by the shareholders in accordance with article 7 of these Articles of Association.

**Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

## Chapter III. Board of managers, Statutory auditors

**Art. 10. Board of Managers.** The Company will be managed and administrated by a board of managers (referred to as the "Board of Managers") composed of at least three members who need not be shareholders (the "Managers").

The Managers will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are reeligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A Managers and one or several Class B Managers.

**Art. 11. Meetings of the Board of Managers.** The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week’s notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 12. Minutes of meetings of the Board of Managers.** The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

**Art. 13. Powers of the Board of Managers.** The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company’s object. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Association to the sole shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

**Art. 14. Delegation of Powers.** The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager’s or officer’s interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

**Art. 16. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers within the limits of such power.

However, if the sole shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

**Art. 17. Statutory Auditors.** The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until

their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders.

#### Chapter IV. Meeting of shareholders

**Art. 18. General meeting of shareholders.** If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon a call in compliance with the Law by the Board of Managers, in second order, by the auditor or, in third order, by shareholders representing more than half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 19. Powers and Obligations of the meeting of shareholders.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by the Law or these Articles of Association, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 20. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday of the month of June at 10:30 a.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 21. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Association or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Association or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of these Articles of Association will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Association, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital.

One vote is attached to each share.

#### Chapter V. Financial year, Distribution of profits

**Art. 22. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 23. Adoption of financial statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed; the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 24. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The sole shareholder or the shareholder's meeting may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that the amount

to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by these Articles of Association.

## Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Association, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

## Chapter VII. Applicable law

**Art. 26. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the Law.

### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

### *Subscription and Payment*

Thereupon, Riverside Europe Fund IV, LP, represented as stated above, subscribes to five hundred and forty (540) Class of Ordinary Shares, one hundred and forty (140) Class A Share, one hundred and forty (140) Class B Share, one hundred and forty (140) Class C Share, one hundred and forty (140) Class D Share, one hundred and forty (140) Class E Share, one hundred and forty (140) Class F Share, one hundred and forty (140) Class G Share, one hundred and forty (140) Class H Share and one hundred and forty (140) Class I Share having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of forty-five thousand euro (EUR 45,000.-); and

The amount of forty-five thousand euro (EUR 45,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,400.

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as Managers of the Company for an unlimited period:

#### *Class A Managers:*

- Mr. Sam Henkes, Fund Accountant, born in Bombay (India), on October 12, 1980, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Ms. Marie Amet-Hermes, Manager Corporate Affairs, born in Châtenay-Malabry (France), on July 5, 1980, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mr. Grégory Centurione, Chartered Accountant, born in Etterbeek (Belgium), on December 22, 1972, with professional address at 10A, Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

#### *Class B Managers*

- Mr. Peter Parmentier, European Legal Counsel, born in Gent (Belgium) on July 2, 1972, residing at 218 b31 Konkelstraat, 1200 Sint-Lambrechts-Woluwe, Belgium;

- Mr. Peter Schaberger, Principal, born in Esslingen am Neckar (Germany) on February 12, 1972, with professional address at Alter Hof 5, 80331 Munich, Germany.

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

2. The registered office of the Company is fixed at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.



### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the representative with the undersigned notary.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trentième jour du mois de juin.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Riverside Europe Fund IV, LP, un limited partnership de droit des Iles Caimans, ayant son siège social c/o Maple Corporate Service Limited, PO Box 309, Ugland House, KY1-11, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistré sous le numéro 4765438,

Ici représentée par Marie Amet-Hermes, employée, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée, qui est ainsi constituée:

### Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par la comparante et toutes les personnes qui deviendront associés par la suite, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adoptera la dénomination RE Telecommunications S.à r.l. (la «Société»)

La Société est au départ composée d'un seul associé, détenteur de toutes les parts sociales. La Société peut, à tout moment, être composée de plusieurs associés, mais sans dépasser quarante (40) associés, notamment à la suite d'un transfert de parts sociales ou de l'émission de nouvelles parts sociales.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 9 des Statuts ci-dessous).

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes en charge de la gestion journalière de la Société.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, quelle qu'en soit la forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de telles participations.

Sauf autre restrictions dans les présents Statuts, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

Sauf autre restriction dans les présents Statuts, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut également employer ses fonds pour investir dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés votant suivant les quorum et majorité prévus par la Loi.

## Chapitre II. Capital social, Parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,-) représenté par cinq cent quarante (540) parts sociales ordinaires (au pluriel, les Parts Sociales de Classe Ordinaire et, au singulier, une Part Sociale de Classe Ordinaire), cent quarante (140) parts sociales de classe A (au pluriel, les Parts Sociales de Classe A et, au singulier, une Part Sociale de Classe A), cent quarante (140) parts sociales de classe B (au pluriel, les Parts Sociales de Classe B et, au singulier, une Part Sociale de Classe B), cent quarante (140) parts sociales de classe C (au pluriel, les Parts Sociales de Classe C et, au singulier, une Part Sociale de Classe C), cent quarante (140) parts sociales de classe D (au pluriel, les Parts Sociales de Classe D et, au singulier, une Part Sociale de Classe D), cent quarante (140) parts sociales de classe E (au pluriel, les Parts Sociales de Classe E et, au singulier, une Part Sociale de Classe E), cent quarante (140) parts sociales de classe F (au pluriel, les Parts Sociales de Classe F et, au singulier, une Part Sociale de Classe F), cent quarante (140) parts sociales de classe G (au pluriel, les Parts Sociales de Classe G et, au singulier, une Part Sociale de Classe G), cent quarante (140) parts sociales de classe H (au pluriel, les Parts Sociales de Classe H et, au singulier, une Part Sociale de Classe H), cent quarante (140) parts sociales de classe I (au pluriel, les Parts Sociales de Classe I et, au singulier, une Part Sociale de Classe I) ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement libérées.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toute prime payée pour toute part sociale en plus de la valeur nominale, sera versée. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le rachat de toute classe de parts sociales tel que prévu à l'article 8 de ces Statuts, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire des droits égaux aux profits et biens de la Société et un vote à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

L'associé unique peut librement transférer ses parts sociales lorsque la Société est composée d'un seul associé. Les parts sociales peuvent être librement transférées entre associés lorsque la Société est composée de plusieurs associés. Les parts sociales peuvent être transférées à des non-associés uniquement avec l'autorisation de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après sa notification à ou son acceptation par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, à une ou plusieurs reprises, par une résolution de l'associé unique ou des associés aux conditions de quorum et de majorité fixées par ces Statuts, ou le cas échéant, par la Loi, prévues pour la modification des présents Statuts.

### Art. 8. Rachat des parts sociales.

8.1 En cours de tout exercice social, la Société peut racheter, au choix de son associé unique ou de ses associés, toute classe de parts sociales à un prix de rachat déterminé par le Conseil de Gérance.

8.2 Le rachat de toute classe de parts sociales en application de l'article 8.1 de ces Statuts est autorisé sous réserve que: (i) une classe de parts sociales soit toujours rachetée entièrement, étant entendu que les Parts Sociales de Classe Ordinaire soit la dernière classe de parts sociales à être rachetée; (ii) l'actif net de la Société, comme documenté dans les comptes intermédiaires de la Société à préparer par le conseil de gérance, n'est pas, ou ne deviendra pas, après le rachat, inférieur au montant du capital social de la Société augmenté des réserves ne pouvant pas être distribuées selon les lois du Grand Duché de Luxembourg et/ou ces Statuts; (iii) le prix de rachat n'excède pas le montant des profits de l'exercice social en cours augmenté de tout profit profité et toute somme à allouer à la réserve selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou ces Statuts; et (v) le rachat est suivi par une réduction du capital de la Société. Le rachat sera décidé par les associés en conformité avec l'article 7 des Statuts.

**Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

## Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 10. Conseil de Gérance.** La Société sera gérée et administrée par un conseil de gérance (désigné comme le «Conseil de Gérance») composé de trois membres au moins, qui ne sont pas nécessairement associés (les «Gérants»).

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Ils seront en exercice jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles, mais peuvent

être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou les associés peuvent décider de nommer un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B.

**Art. 11. Réunions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut aussi désigner un secrétaire, Gérant ou non, et qui sera responsable de la prise des minutes des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être organisée si deux Gérants le requièrent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance et des associés, (le cas échéant), sauf s'il est absent, auquel cas le Conseil de Gérance peut nommer un autre Gérant et l'assemblée générale des associés peut nommer toute autre personne comme président pro tempore par vote à la majorité des membres présents ou représentés à cette assemblée.

Sauf en cas d'urgence ou avec le consentement préalable de toutes les personnes ayant le droit de participer, une convocation par écrit ou par fax du Conseil de Gérance devra être envoyée au moins une semaine à l'avance. Chaque convocation précisera l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à aborder. Tous les Gérants peuvent renoncer à la convocation par consentement unanime à la réunion ou par écrit ou par fax. Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues en temps et aux lieux spécifiés dans un calendrier préalable adopté par résolution du Conseil de Gérance.

Chaque réunion du conseil se tiendra au Grand Duché de Luxembourg ou en un autre lieu que le Conseil de Gérance peut déterminer au cas par cas.

Un Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en mandatant un autre Gérant par procuration.

Le quorum du Conseil de Gérance sera la présence ou la représentation de la majorité des Gérants en fonction. Les décisions seront prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication comparable grâce auquel les personnes participant à la réunion peuvent communiquer les uns avec les autres. Cette participation sera considérée comme équivalente à une participation en personne à la réunion.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les Gérants, est suffisante et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée par un seul ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et étant chacun signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 12. Minutes des réunions du Conseil de Gérance.** Les minutes de chaque réunion du Conseil de Gérance seront signées par le Président de la réunion et par le secrétaire (le cas échéant). Les procurations y resteront annexées.

**Art. 13. Pouvoir du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour réaliser tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

**Art. 14. Délégation de Pouvoirs.** Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, aux personnes ou agents de son choix.

**Art. 15. Conflit d'Intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y ont un intérêt personnel, ou en sont gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplit en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, si un Gérant ou fondé de pouvoirs peut avoir un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

**Art. 16. Représentation de la Société.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Gérants ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toutes personnes à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance dans les limites de ce pouvoir.

Cependant, si l'associé unique ou les associés ont désigné un ou plusieurs Gérants de Catégorie A ou un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toutes personnes à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 17. Commissaires aux Comptes.** Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. A la fin de leur mandat, ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, le cas échéant, par une résolution de l'assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 18. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société est composée d'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les articles 194 à 196 et 199 de la Loi ne sont pas applicables dans ce cas.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, qui sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours à compter de la réception du texte de la résolution proposée.

Sauf en cas d'associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par le Conseil de Gérance, accessoirement, par le commissaire aux comptes, ou éventuellement, par des associés représentant plus de la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera l'heure et le lieu de l'assemblée ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires qui y seront traitées.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant une autre personne associée ou non comme son mandataire, par écrit ou par fax.

Les assemblées générales des associés, en ce compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger si, de l'avis définitif du Conseil de Gérance, des événements de force majeure l'exigent.

**Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous les autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 20. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société a plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à un autre endroit indiqué dans la convocation le premier lundi du mois de juin à 9 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 21. Procédure, Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

#### Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 22. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

**Art. 23. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés; le Conseil de Gérance dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis pour approbation à l'associé unique ou, selon le cas, à l'assemblée générale des associés.

Chaque associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de 25 associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 24. Affectation des Bénéfices.** Des bénéfices nets de la Société, cinq pour cent (5 %) sont affectés à la réserve exigée par la Loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et pour aussi longtemps que cette réserve s'élève à dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il/ elle peut décider d'affecter la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter ou de le distribuer aux associés comme dividende.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable établi par le Conseil de Gérance, faisant apparaître des fonds disponibles suffisants pour une telle distribution, à condition que le montant à distribuer ne dépasse pas les bénéfices réalisés depuis la fin de l'année sociale augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées ainsi que des sommes à allouer à des réserves exigées par la Loi ou par les Statuts.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti de manière égale aux détenteurs des parts sociales, au pro rata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 26. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

### *Souscription et Libération*

Sur ces faits, Riverside Europe Fund IV, LP, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux cinq cent quarante (540) Parts Sociales de Classe Ordinaire, cent quarante (140) Parts Sociales de Classe A, cent quarante (140) Parts Sociales de Classe B, cent quarante (140) Parts Sociales de Classe C, cent quarante (140) Parts Sociales de Classe D, une cent quarante (140) Parts Sociales de Classe E, cent quarante (140) Parts Sociales de Classe F, une cent quarante (140) Parts Sociales de Classe G, cent quarante (140) Parts Sociales Part Sociale de Classe H, cent quarante (140) Parts Sociales Part Sociale de Classe I d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quarante cinq mille euros (EUR 45.000,-).

Le montant de quarante cinq mille euros (EUR 45.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ EUR 1.400.

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées Gérants de la Société pour une durée indéterminée:

#### *Gérants de Catégorie A*

- M. Sam Henkes, Fund Accountant, né à Bombay (Inde), le 12 octobre 1980, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
- Mlle Marie Amet-Hermes, Manager Corporate Affairs, née à Châtenay-Malabry (France), le 5 juillet 1980, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
- M. Grégory Centurione, Expert-Comptable, né le 22 décembre 1972 à Etterbeek (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 10A, Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duché Luxembourg;

#### *Gérants de Catégorie B*

- M. Peter Parmentier, European General Counsel, né le 2 juillet 1972 à Gand (Belgique), ayant son adresse professionnelle à Avenue Lloyd George 7, 1000 Bruxelles, Belgique;
- M. Peter Schaberger, Principal, né le 12 février 1972 à Esslingen am Neckar (Allemagne), ayant son adresse professionnelle à Alter Hof 5, 80331 Munich, Allemagne.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toutes personnes à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance dans les limites de ce pouvoir.

2. Le siège social de la Société est établi au 46 A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte a été lu au mandataire de la partie comparante, et signé par ce dernier avec le notaire instrumentant. Signé: M. AMET-HERMES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juillet 2011. Relation: LAC/2011/30431. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011097775/562.

(110110975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

#### **P.B. Participations, Société Anonyme.**

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 114.766.

Le Bilan et l'affectation aux résultats au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour PB PARTICIPATIONS SA

Référence de publication: 2011105536/12.

(110120279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

#### **F24 Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 97.548.

#### *Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil d'administration du 4 juillet 2011*

1. La démission de Mr Nico HELLING, demeurant professionnellement Benrather Karree, Benrather Str. 1820, 40213 Düsseldorf, Allemagne, est acceptée.

2. Mr Philippe STANKO, né le 15 janvier 1977 à Wittlich en Allemagne, employé, demeurant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L2086 Luxembourg est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Certifié sincère et conforme

#### **Suit la traduction en anglais du texte qui précède:**

#### *Extract of the circular resolutions taken by the board of directors dated July 4<sup>th</sup> 2011*

1. The resignation of Mr Nico HELLING, residing professionally at Benrather Karree, Benrather Str. 1820, 40213 Düsseldorf, Germany, is accepted.

2. Mr Philippe STANKO, born on January 15<sup>th</sup> 1977 in Wittlich, Germany, private employee, residing professionally at 412 F, route d'Esch, L2086 Luxembourg is appointed as new director. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of the year 2012.

For true copy

F24 CAPITAL S.A.

Référence de publication: 2011106173/23.

(110121236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

**lia sophia Luxembourg Holding, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 148.621.

—  
EXTRAIT

Le 20 juillet 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- La démission de Monsieur Richard William SCHWARTZ de ses fonctions de gérant de catégorie B de la société avec effet au 30 juin 2011 a été actée;

- Monsieur Thomas Edward LANG, Executive Vice President Global Operations & Finance, né le 30 octobre 1965 à Scranton, Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à 1235 North Mittel Blvd, Wood Dale, Illinois 60191, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé aux fonctions de gérant de catégories B de la société avec effet immédiat pour un mandat d'une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2011.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011105939/21.

(110121116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

---

**PIP Trading S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.  
R.C.S. Luxembourg B 145.001.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature*

*Mandataire*

Référence de publication: 2011105546/11.

(110120124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

---

**Pack Luxe Expertise - Packaging S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8821 Koetschette, 8, Zone Industrielle de Riesenhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 113.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011105537/9.

(110120171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

---

**Ace Asset Management - SICAV SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 127.430.

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 13 avril 2011 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé Deloitte S.A. pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires en 2012.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg le 16 mai 2011 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a ratifié la cooptation de Mr Philippe Schellenberg en remplacement de Mr Christophe Gilles depuis le 6 janvier 2011

2. L'Assemblée a ratifié la cooptation de Mr Jean-Pierre Crochat en remplacement de Mr Jean-Pierre Buri depuis le 11 avril 2011

3. L'Assemblée a ratifié la cooptation de Mr Jérôme Châtelain en remplacement de Mr Gérald Châtelain depuis le 16 mai 2011

4. L'Assemblée a reconduit les mandats de:

- Mr Philippe Schellenberg, 20 rue Sérebia, 1205 Genève
  - Mr Jean-Pierre Crochat, 26 Quai Gustave-Ador, 1211 Genève
  - Mr Jérôme Châtelain, 26 Quai Gustave-Ador, 1211 Genève
- pour une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2012.

*Pour ACE Asset Management -SICAV-SIF*

Référence de publication: 2011109836/25.

(110125667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**Pearl Luxury Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 108.333.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011105538/10.

(110120154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

---

**Pearl Luxury Jewelry S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 153.591.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011105539/10.

(110120152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

---

**Platino S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 60.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 119.703.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Damien Nussbaum

*Administrateur*

Référence de publication: 2011105540/13.

(110120170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

---

**Poesy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 123.752.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 25 juillet 2011*

L'associé unique décide de nommer Monsieur Fabrice Meeuwis, né le 7 juillet 1970 à Düren, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 25 juillet 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Poesy S.à r.l.  
Signature  
Un Mandataire

Référence de publication: 2011105541/16.

(110120396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

---

**Prata Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 518.400,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.511.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 22 juin 2011*

La démission de Monsieur John SEIL de son mandat de gérant est acceptée.

Il est décidé de nommer Monsieur Pierre LENTZ, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, gérant pour une durée indéterminée

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Référence de publication: 2011105554/14.

(110120988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

---

**Promet Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 149.261.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011105542/9.

(110120802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

---

**Purple Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.247.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62267 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011105543/10.

(110120430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

---

**Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 38.432.

—  
*Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2011*

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Jean-Marc Sturm de sa fonction de membre du conseil de gérance et de gérant journalier avec effet au 31 août 2011.

Les mandats des membres du conseil de gérance arrivent à terme. Le mandat de Monsieur Sturm, n'est pas renouvelé. Monsieur Jacquot Schwertzer n'est plus disponible pour un nouveau mandat. L'assemblée décide de renouveler les mandats des autres membres du conseil de gérance pour la durée de six années jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2017.

Le mandat du réviseur d'entreprise PricewaterhouseCoopers arrive à terme; l'assemblée générale décide de renouveler le mandat et de lui confier le contrôle des comptes annuels de l'exercice 2011, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

—  
*Extrait du Conseil de gérance du 22 juin 2011*

Le Conseil de gérance confirme Monsieur Albert Gauche dans sa fonction de président du Conseil de gérance et Monsieur Robert Weber comme vice-président pour la durée de leur mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Albert Gauche

Président du Conseil de gérance

Référence de publication: 2011110272/24.

(110125414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

**Société de Gestion de Grands Projets Immobiliers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.200.

—  
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the eleventh of July;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

- Mr. James GRAHAM, born in Glasgow, Scotland on 3 November 1952 and residing at Domaine De La Vene, F-11570 Palaja,

hereby represented by Mrs. Hana WITZKE, employee, having its professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, in virtue of a power of attorney given under private seal.

- Mr. Hubert FORMEY, born in Chalons-Sur-Marne, France on 25 February 1948 and residing at 354 Avenue Gal de Gaulle, F-06250 Mougins,

hereby represented by Mrs. Hana WITZKE, prenamed, in virtue of a power of attorney given under private seal;

- Mr. Georges VAUZEILLES, born in Le Mont Dore, France on 1 May 1942 and residing at 29, avenue André Malraux, F-92300 Levallois,

hereby represented by Mrs. Hana WITZKE, prenamed, in virtue of a power of attorney given under private seal;

- European Strategic Advisers Limited, a company existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 118 Piccadilly, London W1J 7NW, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 5513147,

hereby represented by Mrs. Hana WITZKE, prenamed, in virtue of a power of attorney given under private seal;

Said proxies, after having been initialled *in varietur* by the proxy-holder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing parties, represented as said before, have required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

**Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Société de Gestion de Grands Projets Immobiliers S.à r.l." (the Company).

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever in "Infrastructure And Real Estate Investment Fund S.C.A.", a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions, SCA) duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and to manage it in its capacity as its unlimited general partner.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks. The Company may borrow in any kind or form.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development and/or which the Company may deem useful in the accomplishment and development of its object.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share each.

**Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 7. Profit sharing.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8. Indivisible shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Law) will apply.

**Art. 10. Redemption of shares.** The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

**Art. 12. Management.** The Company is managed by a board of managers (the Board) of no less than two (2) members.

The managers need not to be shareholders. The managers are appointed and revoked, with or without cause, by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The Board appoints a chairman among its members by simple majority of the present or represented members. For the case where there is a tied vote, the chairman has a casting vote.

In dealing with third parties, the Board will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the Board.

The Company will be bound by the joint signature of any two managers.

Any two managers may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency

The Board may appoint one or more person(s) under its responsibility, either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board is also authorised to appoint a person, either a member of the Board or not, for the purposes of performing specific functions defined by the Board.

The resolutions of the Board shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The Board can deliberate or act validly only if the quorum of at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

Written notice of any meeting of the Board will be given to all managers, in writing or by facsimile or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency.

This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

A manager may act at a meeting of the Board by appointing in writing or by facsimile or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the Board by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall

be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the Board will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the Board, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, unanimous resolutions of the Board may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the Board held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

**Art. 13. Liability of the manager(s).** The managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14. General meetings of the shareholders.** An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or facsimile or electronic mail (e-mail) transmission).

**Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Law.

**Art. 16. Financial year.** The Company's year starts on first of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 17. Financial statements.** Each year, with reference to December 31<sup>st</sup>, the Company's accounts are established and the Board prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18. Appropriation of profits - Reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The Board may decide to pay interim dividends.

**Art. 19. Liquidation.** At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 20. Statutory auditor - External auditor.** In accordance with article 200 of the Companies Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

**Art. 21. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Law for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

All shares have been subscribed as follows:

1) Mr. James GRAHAM, prenamed, three thousand seven hundred fifty shares, . . . . .	3,750
2) Mr. Hubert FORMEY, prenamed, three thousand seven hundred fifty shares, . . . . .	3,750
3) Mr. Georges VAUZEILLES, prenamed, six hundred twenty-five shares, . . . . .	625
4) European Strategic Advisers Limited, prenamed, four thousand three hundred seventy-five shares, . . . . .	4,375
Total: twelve thousand five hundred shares . . . . .	12,500

All these shares have been fully paid-up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

*Transitory Provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2012.

*Estimate of Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,000.-(one thousand euro).

*Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at three (3). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr. James GRAHAM, born on 3 November 1952 in Glasgow, Scotland and residing at Domaine De La Vene, F-11570 Palaja;

- Mr. Hubert FORMEY, born on on 25 February 1948 in Chalons-Sur-Marne, France and residing at 354 Avenue Gal de Gaulle, F-06250 Mougins;

- Mr. Georges VAUZEILLES, born on 1 May 1942 in Le Mont Dore, France and residing at 29, avenue André Malraux, F-92300 Levallois.

2. the registered office is established at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le onze juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**ONT COMPARU:**

- Monsieur James GRAHAM, né le 3 novembre 1952 à Glasgow, Ecosse, et ayant son adresse au Domaine De La Vene, F-11570 Palaj,

ici représenté par Madame Hana WITZKE, employée, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

- Monsieur Hubert FORMEY, né le 25 février 1948 à Chalons-Sur-Marne, France et ayant son adresse au 354 Avenue Gal de Gaulle, F-06250 Mougins,

ici représenté par Madame Hana WITZKE, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

- Monsieur Georges VAUZEILLES, né le 1 mai 1942 à Le Mont Dore, France, ayant son adresse au 29, avenue André Malraux, F-92300 Levallois,

ici représenté par Madame Hana WITZKE, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

- European Strategic Advisers Limited, une société de droit du Royaume-Uni ayant son siège au 118 Piccadilly, London W1J 7NW, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 5513147,

ici représentée ici représenté par Madame Hana WITZKE, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

Lesdites procurations, après paraphe ne varietur par la mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup> . Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de «Société de Gestion de Grands Projets Immobiliers S.à r.l.» (ci-après, la Société).

**Art. 2. Objet social.** L'objet social de la Société est l'acquisition de participations sous toutes formes dans «Infrastructure And Real Estate Investment Fund S.C.A.», une société en commandite par actions (SCA) constituée et existante selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg et de la gérer, en sa capacité d'actionnaire commandité.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, change, de taux d'intérêt et autres risques. La Société peut emprunter sous toutes formes.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant ou du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cent euro (12.500,-EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

**Art. 7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 8. Parts sociales indivisibles.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9. Transfert de parts sociales.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

**Art. 10. Rachat de parts sociales.** La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

**Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par un conseil de gérance (le Conseil) composé d'au moins deux (2) membres.

Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés et révoqués, avec ou sans cause, par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Le Conseil désigne un président parmi ses membres à la majorité simple des gérants présents ou représentés. Pour le cas où le Conseil est composé de plus que trois membres et qu'il y a une parité des votes, la voix du président sera prépondérante.

Vis-à-vis des tiers, le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence de la compétence du Conseil.

A l'égard des tiers, la Société s'oblige par la signature conjointe de deux gérants.

Deux gérants peuvent déléguer leur compétence pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le ou les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Le Conseil peut désigner une ou plusieurs personnes sous sa responsabilité, actionnaire ou non, membre du Conseil ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société dans tous les domaines de la gérance et des affaires quotidiennes de la Société.

Le Conseil est aussi autorisé à désigner une personne, membre du Conseil ou non, afin de remplir certaines fonctions à tout niveau de la Société.

Les décisions du Conseil seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le Conseil peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du Conseil.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du Conseil pourra être convoquée par tout gérant.

On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au Conseil, ou par le président du Conseil, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du Conseil tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

**Art. 13. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de sa ou leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui ou eux au nom de la Société.

**Art. 14. Assemblées générales des associés.** Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

**Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 17. Comptes annuels.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 18. Distribution des bénéfiques, Réserves.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le Conseil pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 19. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

**Art. 21. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Souscription et Libération*

Toutes les parts ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur James GRAHAM, préqualifié, trois mille sept cent cinquante parts sociales, . . . . .	3.750
2) Monsieur Hubert FORMEY, préqualifié, trois mille sept cent cinquante parts sociales, . . . . .	3.750
3) Monsieur Georges VAUZEILLES, préqualifié, six cent vingt-cinq parts sociales, . . . . .	625
4) European Strategic Advisers Limited, prédésignée, quatre mille trois cent soixante-quinze parts sociales, . . . . .	4.375
Total: douze mille cinq cents parts sociales, . . . . .	12.500

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (12.500,-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Dispositions Transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

#### *Evaluation des Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.000,-(mille euros).

#### *Assemblée Générale Constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés prénommés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

- les membres du conseil de gérance sont au nombre de trois (3). Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
  - Monsieur James GRAHAM, gérant, né le 3 novembre 1952 à Glasgow, Ecosse et résidant au Domaine De La Vene, F-11570 Palaja; et
  - Monsieur Hubert FORMEY, gérant, né le 25 février 1948 à Chalons-Sur-Marne, France et résidant au 354 Avenue Gal de Gaulle, F-06250 Mougins;
  - Monsieur Georges VAUZEILLES, gérant, né le 1 mai 1942 à Le Mont Dore, France et résidant au 29, avenue André Malraux, F-92300 Levallois;
- le siège social de la société est établi au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. WITZKE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juillet 2011. LAC/2011/31709. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Référence de publication: 2011101270/367.

(110115515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.



**Patxaran Fund SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.  
R.C.S. Luxembourg B 137.464.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011105545/9.

(110120968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

---

**Plamed Invest S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R.C.S. Luxembourg B 32.021.

Les comptes annuels au 31 MARS 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011105548/10.

(110121060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

---

**Pocol S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 22.039.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011105549/10.

(110120060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

---

**Baumt Genewo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 60.770.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale tenue en date du 18 juillet 2011*

*Conseil d'administration*

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat des administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2017.

Les membres du Conseil d'Administration sont les suivants:

- Madame Agnès BASISTA
- Madame Sandy GENEWO
- Madame Natascha GENEWO

*Commissaire aux comptes*

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société MGI Fisogest SARL, société ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, Avenue Pasteur, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.20.114.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2017.

*Extrait des résolutions de la réunion du conseil d'administration tenu en date du 18 juillet 2011*

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats d'administrateur-délégué et de président du Conseil d'administration de Madame Agnès BASISTA.

Les mandats d'administrateur-délégué et de président du Conseil d'administration prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2017.

Référence de publication: 2011109885/25.

(110125478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**Pons Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.068.

Le siège social du commissaire aux comptes AUDIEX S.A. est dorénavant le suivant: 9, rue du Laboratoire L-1911 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Référence de publication: 2011105550/10.

(110120741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

**Portland S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.945.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011105551/10.

(110120242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

**Poseidon Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 134.297.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011105552/13.

(110120827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

**Imperial Tobacco Management Luxembourg (3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 111.206.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 20 juillet 2011:*

*Gérant de classe B:*

- Kai Hennen, 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg a été nommé gérant de class B de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

*Gérant de classe A*

- Jeroen van Zomeren, 36 Vriendschapsstraat, 1560 Hoeilaart, Belgique a été nommé gérant de class A de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Joannus Antonius Canta, 3, Van Driellaan, NL-1261 Pays Bas a été nommé gérant de class A de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Günther Stevens, 33, Zemstseweg, B-2811 Mechelen Belgique a été nommé gérant de class A de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011106201/21.

(110121716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

**Aménagement Intérieur S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2668 Luxembourg, 2-6, rue Julien Vesque.

R.C.S. Luxembourg B 87.265.

—  
*Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenant lieu d'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juillet 2011*

Les actionnaires de la société AMENAGEMENT INTERIEUR S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire tenant lieu d'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juillet, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale constatant que les mandats de:

- Monsieur Jean-Claude WAUTERS, Administrateur de société, demeurant à Grevenmacher (administrateur + Président du conseil d'administration)
- Madame Edmée BASTIAN, administrateur de société, demeurant à L-6795 Grevenmacher, 25, rue Wecker (administrateur)
- Monsieur Gilles KLEIN, Menuisier, demeurant à F-57700 Hayange-le-Konacker (administrateur + administrateur délégué)
- Madame Fernande MAGALHAES, employée privée, demeurant 57, rue de l'Alsace, F-54400 Cosnes-et-Romain (administrateur)
- Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt (administrateur)

sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

D'autre part, le mandat du commissaire aux comptes de:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Référence de publication: 2011108554/29.

(110124953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

**PQ/HDS Luxco Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.557.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 139.653.

—  
Par résolutions circulaires signées en date du 13 mai 2011, l'associé unique a pris décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Sam Block III, avec adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, 20004-2505 Washington D.C., Etats-Unis, de son mandat de gérant, avec effet au 28 avril 2011;
2. Nomination de Erica Herberg, avec adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, 20004-2505 Washington DC, Etats-Unis, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Référence de publication: 2011105553/15.

(110120886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

**Prober S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.910.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011105557/10.

(110120247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

**Socade S.A., Société alimentaire d'Echternach S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6450 Echternach, 3, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 93.392.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 29 avril 2011*

Sont nommés administrateurs:

- |  |   |
|--|---|
| - Monsieur Maximilien dit "Max" LEESCH,<br>L-8050 Bertrange,<br>route d'Arlon (Belle Etoile) | Employé privé,<br>Administrateur, Président |
| - Monsieur Joseph dit "Jeff" LEESCH,<br>L-8050 Bertrange,<br>route d'Arlon (Belle Etoile)    | Employé privé,<br>Administrateur            |
| - Monsieur Raymond NOCKELS,<br>L-6212 Consdorf,<br>53, rue Hicht                             | Commerçante e.r.,<br>Administrateur         |
| - Madame Irène NOCKELS-WIRTHOR,<br>L-6212 Consdorf,<br>55, rue Hicht                         | Commerçante e.r.,<br>Administratrice        |

Est nommé Réviseur d'entreprises agréé:

- La société BDO AUDIT  
SOCIETE ANONYME  
2, avenue Charles de Gaulle  
L-1653 LUXEMBOURG

Leur mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2011.

*Pour le conseil d'Administration*

Max LEESCH

Référence de publication: 2011108988/29.

(110124852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

---

**Proconcepta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 127.400.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2011*

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2011 que Monsieur Michel DA COSTA ARAUJO, demeurant à L-6463 ECHTERNACH, 32, rue Maximilien a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Pitt MERGEN démissionnaire.

Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé prendra fin à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2012.

Soleuvre, le 26 juillet 2011.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2011105559/16.

(110120745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

---

**Prodema S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 70.155.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011105560/10.

(110120250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

---

**Prokay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125, rue d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 89.740.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011105561/10.

(110120246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

**VRS Participation S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 138.773.

EXTRAIT

En date du 13 avril 2011, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- révoquer Jorrit Crompvoets en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 7 septembre 2010.
- révoquer Marjoleine van Oort en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat.
- nommer Wim Rits, né à Merksem en Belgique, le 14 juin 1970, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 7 septembre 2010. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.
- nommer Elizabeth Maas, né à Turnhout en Belgique, le 21 février 1979, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

Pour extrait conforme.

Référence de publication: 2011105681/18.

(110120490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

**Promodif S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125, rue d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 132.785.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011105562/10.

(110120245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

**MGP Japan Core Plus TMK 6 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 162.071.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-sixth day of May.

Before us Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned;

APPEARED:

- The company MGP Japan Core Plus (Lux) S.à r.l. having its registered office at 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscribed in the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 117656,
- Luxembourg Corporation Company S.A., having its registered office at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscribed in the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 37974,

both here represented by Mr. Pierre LANCELIN, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies signed "ne varietur" by the representative and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such representative, acting in her said capacity, has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company with limited liability, (société à responsabilité limitée (the "Articles of Association") which she declares to establish as follows:

**Art. 1.** The above named parties and all persons and entities who may become partners in future (singularly, the "Partner" and plurally, the "Partners"), hereby form a company with limited liability (the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the Articles of Association.

**Art. 2.** The sole and exclusive purpose of the Company, and the nature of the business to be conducted or promoted by the Company, is (i) to acquire, own, hold, otherwise deal with and dispose of shares (the "TMK Shares") of one Japanese tokutei mokuteki kaisha ("TMK") and vote the TMK Shares and otherwise exercise its rights as a holder of the TMK Shares, (ii) to deliver and perform the documents executed in connection with the issuance by TMK of bonds to financing institutions or the taking of loans by TMK from financing institutions, and their successors and assigns (such financing institutions, collectively, the "Bondholder"), (iii) take up loans of any type by whatever means necessary from affiliated companies and (iv) to perform any acts incidental to the foregoing. The Company will not engage in any business unrelated to the foregoing nor shall the Company have any assets unrelated to the foregoing.

**Art. 3.** In order to remain at all times a single purpose entity, the Company shall:

- (i) maintain its books and records and bank accounts separate from those of any other person;
- (ii) maintain its assets in such a manner that is not costly or difficult to segregate, identify or ascertain;
- (iii) hold regular meetings, as appropriate, to conduct the business of the Company, and observe all customary organizational and operational formalities;
- (iv) hold itself out to creditors and the public as a legal entity separate and distinct from any other entity;
- (v) prepare separate tax returns and financial statements, or if the Company is a part of a consolidated group, then the Company shall be shown as a separate member of such group;
- (vi) allocate and charge fairly and reasonably any common employee or overhead shared with affiliates;
- (vii) transact all business with affiliates on an arm's length basis and pursuant to enforceable agreements;
- (viii) conduct business in its own name, and use separate stationery, invoices and checks;
- (ix) not commingle its assets or funds with those of any other person;
- (x) not assume, guarantee or pay the debts or obligations of any other person;
- (xi) pay its own liabilities out of its own funds;
- (xii) pay the salaries of its own employees and maintain a sufficient number of employees in light of its contemplated business operations;
- (xiii) not hold out its credit as being available to satisfy the obligations of others;
- (xiv) not acquire obligations or securities of its Partners or affiliates;
- (xv) not pledge its assets for the benefit of any other entity or make any loans or advances to any person except as permitted under Article 2 above;
- (xvi) correct any known misunderstanding regarding its separate identity; and
- (xvii) maintain adequate capital in light of its contemplated business operations.

**Art. 4.** The term of the Company shall be for an unlimited period. The formation is to be effective as of the date of the Articles of Association.

**Art. 5.** The Company's denomination shall be "MGP Japan Core Plus TMK 6 Holdings S.à r.l.".

**Art. 6.** The registered office of the Company shall be situated in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Board of Managers.

It may be further transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of the Partners adopted in a manner required for the amendment to the Articles of Association.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

**Art. 7.** The Company's corporate capital is set at two million three hundred and thirty four thousand eight hundred Japanese Yen (JPY2,334,800-), represented by one hundred (100) parts of twenty three thousand three hundred and forty eight Japanese Yen (JPY23,348-) each.

**Art. 8.** The Company's parts may only be disposed of to existing or new Partners following the passing of a resolution of the Partners in a general meeting, approved by a three-quarters majority of the part corporate capital.

**Art. 9.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any Partner will not bring the Company to an end.

**Art. 10.** Neither creditors nor their heirs may for any reason create a charge over the assets or documents of the Company.

**Art. 11.** The Company is administered by at least four managers (gérants) (singularly the "Manager" and plurally, the "Managers"). Decisions shall be taken by the board of managers (the "Board of Managers").

The Managers are appointed by the Partners or the general meeting of Partners with or without limitation of their period of office.

One of the Managers shall at all times be an independent manager (the "Independent Manager"), i.e. one of the Managers of the Company who shall not have been at the time of such appointment, and may not have been at any time during the preceding five (5) years (a) a shareholder, unitholder, director, officer, employee, partner, attorney or counsel of the Company or its Affiliates (other than his or her service as an independent manager and/or special member of an Affiliate or as a nominal holder of one part in the Company or a unitholder or shareholder of an Affiliate), (b) a customer, supplier or other person who derives more than two (2) percent of its purchases or revenues from its activities with the Company or any shareholder, unitholder, director, officer employee, partner, attorney or counsel of the Company or any of its Affiliates, (c) a person controlling or under common control with any such shareholder, unitholder, partner, customer, supplier or other person, or (d) a member of the immediate family of any such shareholder, unitholder, director, officer, employee, partner, customer, supplier or other person. "Affiliate" shall mean with respect to any person, any person that, directly or indirectly, controls, is controlled by or is under common control with such person. For purposes of this definition, "control" (including, with correlative meanings, the terms "controlled by" and "under common control with"), as used with respect to any person, shall mean the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of such person, whether through the ownership of voting securities or other beneficial interests, by contract or otherwise; provided, however, the Company shall not be deemed an Affiliate of the Partner.

The Independent Manager is required to be a Partner of the Company.

A vacancy in the office of the Independent Manager shall be filled with a person or corporation who is also an Independent Manager.

**Art. 12.** The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to the accomplishment of the corporate purpose of the Company, except those expressly reserved by law to the general meeting. The Managers shall represent the Company with respect to third parties and any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Managers.

If more than one Manager is appointed, any two Managers can bind the Company by their joint signatures unless any one Manager or third party has been authorised by a resolution of the Board of Managers to bind the Company by his sole signature in the context of a specific transaction, provided, however, that each Manager with the exception of the Independent Manager, can bind the Company by his/her sole signature for the purposes of (i) the Company's ordinary course of business of which amount shall not exceed EUR 15,000 (or equivalent in any other currency) or (ii) filing of a tax return of the Company with a tax authority.

**Art. 13.** In order to be valid, resolutions of the Board of Managers must be passed by vote of at least a simple majority of Managers in office at any time. For the passing of certain resolutions set out in Article 14, the unanimous votes of all managers including the Independent Manager is required. In the event of an equality of votes, any chairman of the Board of Managers that may be appointed by the Board of Managers, shall not have a casting vote.

The Managers may elect a chairman of their Board of Managers and determine the period for which he is to hold office; but if no such chairman is elected, or if at any meeting the chairman is not present within five minutes after the time appointed for holding the same, the Managers present may choose one of their number to be chairman of the meeting.

A Manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax, or telegram to another Manager to represent him at the meeting and to vote in his name. Any Manager who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Manager by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other Manager present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such communications device) to hear and be heard by the other Manager at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, shall be counted towards a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Unless otherwise determined by the Manager the meeting shall be deemed to be held at the place where the chairman is at the start of the meeting.

Resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes and may be signed solely by the Chairman.

Written resolutions signed by all the Manager will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies thereof and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

**Art. 14.** The unanimous consent of all Manager including, for the avoidance of doubt, the Independent Manager is needed for the following actions of the Company:

- (a) Borrowing money or incurring indebtedness on behalf of the Company other than normal trade accounts payable, and
- (b) Admitting to a creditor the Company's or TMK's inability to pay its debts generally.

**Art. 15.** Special and limited powers may be delegated by the Board of Manager for determined matters to one or more agents, either Partners or not.

**Art. 16.** The Company shall, to the fullest extent permitted by law, indemnify any person who is, or has been, a Manager or officer, against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any investigation, claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by reason of his being or having been a Manager or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified by such company, and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in a court of competent jurisdiction in such investigation, claim, action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, or willful misconduct in the conduct of his office; in the event of settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which a court of competent jurisdiction has approved the settlement or the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

**Art. 17.** Each of the Managers of the Company assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 18.** Each Partner may take part in collective decisions of the Company irrespective of the number of parts which he owns.

Each partner has voting rights commensurate with the parts held by such Partner. Each Partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

**Art. 19.** The Partners or Managers shall not, directly or indirectly, cause or permit any of the following to occur (each, a "Significant Action") except by unanimous agreement of all Partners, including the Independent Manager:

- (i) filing or consenting to the filing of any bankruptcy or insolvency petition or otherwise instituting or consenting to any insolvency event with respect to the Company or TMK under any bankruptcy law or similar dissolution or liquidation law or statute of any jurisdiction, whether now or hereafter in effect;
- (ii) making a settlement agreement with respect to or an assignment of all or substantially all of the assets of the Company or TMK for the benefit of creditors;
- (iii) applying for, consenting to, approving of or acquiescing in any petition, application, proceeding or order for relief or the appointment of a conservator, trustee, supervisor, inspector, custodian or receiver for the Company or TMK or all or any substantial part of each of their respective assets;
- (iv) stipulating or consenting to an attachment, execution or other judicial seizure of (or a proceeding to attach, execute or seize) all or substantially all of the Company's or TMK's assets;
- (v) consolidating or merging the Company or TMK with or into any other person;
- (vi) dissolving, reorganizing or liquidating the Company or TMK;
- (vii) selling all or substantially all of the assets of the Company or TMK, or allowing Company or TMK to acquire all or substantially all of the assets or the business of any other person;
- (viii) approving a restructuring or reorganization plan for the Company or TMK or any conversion of TMK to another form of entity; or
- (ix) amending, revising or otherwise modifying the organizational documents of the Company or TMK or changing the Independent Manager of the Company or any director of the TMK (other than with respect to death, incapacity or voluntary resignation of the Independent Manager of the Company or any director of the TMK, in which case the Company shall have thirty (30) days to replace the Independent Manager).

**Art. 20.** The Company's financial year commences on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 21.** Each year on the 31<sup>st</sup> of December, the books of the Company shall be closed and the Managers shall prepare an inventory including an estimate of the value of the Company's assets and liabilities as well as the Company's financial statements.

**Art. 22.** Each Partner may inspect the above inventory and the financial statements at the Company's registered office.

**Art. 23.** The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations and the provisions constitute the net profit of the Company.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be replenished until the



reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been used. The balance is at the disposal of the general meeting of Partners.

**Art. 24.** The Board of Managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the Board of Managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up no later than thirty (30) days before the date of the board meeting; and the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

**Art. 25.** At the time of the winding -up of the Company, the liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators, who may be Partners, and who are appointed by the Partners.

**Art. 26.** Each of the Partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

#### *Declaration*

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the Companies Act of 18 September 1933 are satisfied.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of a Association having thus been established, the above-mentioned parties have subscribed for the parts as follows:

The company MGP Japan Core Plus (Lux) S.à r.l. prenamed . . . . .	99
The company Luxembourg Corporation Company S.A., prenamed . . . . .	<u>1</u>
Total: one hundred parts . . . . .	100

All the parts are fully paid up by payment in cash such that the sum of two million three hundred thirty four thousand eight hundred Japanese Yen (JPY2,334,800-) is from now on at the free disposal of the Company.

#### *Special dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation and shall terminate on 31<sup>st</sup> of December 2011.

#### *Valuation and Costs*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named Partners took the following resolutions:

- 1.- The Company is to have four Managers.
- 2.- The following persons are appointed as Managers and Luxembourg Corporation Company S.A. shall be the Independent Manager:
  - Ms Joanne Fitzgerald, Head of Corporate Services, Europe and Asia, born in Waterford (Ireland) on 11 March 1979, with professional address at 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
  - Luxembourg Corporation Company S.A. having its registered office at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscribed in the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 37974 represented by its duly appointed managers and attorneys in fact as appointed from time to time;
  - Mr Terence Garcia, Company Secretary, born in Gibraltar (Gibraltar) on 31 July 1977, with professional address at 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
  - Mr Christiaan Brett Straatemeier, Chief Operating Officer, Asia, born in Sydney, Australia on 10 March 1964 with professional address at Suite 1608, Three Pacific Place, No.1 Queen's Road East, Hong Kong;
- 3.- The company "PricewaterhouseCoopers S.à r.l.", L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch (R.C.S. Luxembourg B 65.477), is appointed as independent auditor.
- 4.- The Managers are appointed for an indefinite term.
- 5.- The appointment of the independent auditor shall be valid until the date of the approval of the first financial statements of the Company.
- 6.- The registered office is to be situated in Luxembourg at 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing representative, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing representative and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing representative, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-sixième jour de mai.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Aslzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

**ONT COMPARU:**

- La société MGP Japan Core Plus (Lux) S.à r.l. avec siège social à 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.656,

- La société Luxembourg Corporation Company S.A. avec siège social à Carré Bonn, 20 rue de la Poste, L-2346, Luxembourg immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37974,

toutes les deux ici représentée par Me Pierre LANCELIN, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée (les "Statuts") qu'elles déclarent constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite (au singulier un "Associé", au pluriel des "Associés") une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les Statuts.

**Art. 2.** Le seul et unique objet de la Société, et la nature des activités à mener ou promouvoir par la Société est (i) d'acquérir, d'être propriétaire, de détenir ou d'acheter, de vendre ou de disposer des actions (les "Actions TMK") d'une tokutei mokuteki kaisha de droit japonais ("TMK") et de voter sur les Actions TMK et autrement d'exercer ses droits en tant que détenteur des Actions TMK, (ii) de délivrer et se plier aux documents signés en connexion avec l'émission par TMK d'obligations à des institutions financières ou contracter des prêts par TMK de la part d'institutions financières, leur successeurs et ayant droits (de telles institutions financières les "Obligataires"), (iii) de contracter des prêts de tout type quelqu'en soit la manière de la part de sociétés affiliées et (iv) de faire tout acte accessoire à ce qui vient d'être nommé. La Société ne conduira pas des affaires qui ne sont pas liées à ce qui vient d'être énuméré et elle ne pourra détenir des actifs sans lien avec ce qui est énuméré.

**Art. 3.** Dans le but de rester une société à l'objet unique à chaque moment la Société:

(i) gardera ses livres, archives et comptes bancaires distincts de ceux de toute autre personne;

(ii) gardera ses actifs de telle manière qu'ils soient aisément identifiables, reconnaissables et séparables, et ce à moindre coût;

(iii) tiendra régulièrement des assemblées de manière appropriée en vue de mener les affaires de la Société, et observera tous les usages liés aux formalités d'organisation et de fonctionnement;

(iv) se présentera envers les créiteurs et le public comme une personne morale séparée et distincte de toute autre personne morale;

(v) préparera des déclarations d'impôts et des états de finances séparés, ou si la Société fait partie d'un groupe consolidé, alors la Société sera présentée comme un membre séparé de ce groupe;

(vi) allouera et partagera équitablement et raisonnablement tout employé commun ou les frais afférents avec les affiliés;

(vii) traitera toute affaire avec les sociétés affiliées comme si elles n'étaient pas liées et selon un contrat exigible;

(viii) gèrera l'entreprise en son nom propre, et gardera son matériel de bureau, factures et chèques distincts;

(ix) ne mélangera pas ses actifs ou ses fonds avec toute autre personne;

(x) n'assumera, ne garantira ou ne paiera les dettes ou obligations d'aucune autre personne;

(xi) paiera ses propres dettes avec ses propres capitaux;

(xii) paiera les salaires de ses propres salariés et maintiendra un nombre suffisant d'employés à la lumière de transactions envisagées;

(xiii) ne présentant pas son crédit comme disponible pour satisfaire les obligations des autres;

(xiv) n'acquerra pas les titres ou obligations de ses Associés ou affiliés;

(xv) ne gèrera pas ses propres actifs au bénéfice d'autres entités ou, prêtera ou avancera des fonds à toute autre personne à l'exception des dispositions de l'article 2 ci-avant;

(xvi) corrigera tout malentendu concernant son identité distincte;

(xvii) maintiendra un capital adéquat à la lumière des transactions envisagées; et

**Art. 4.** La Société aura un terme indéterminé. La formation doit être effective à partir de la date des Statuts.

**Art. 5.** La Société prend la dénomination de "MGP Japan Core Plus TMK 6 Holdings S.à r.l."

**Art. 6.** Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg.

Il peut être transféré au sein de la municipalité par résolution du Conseil de Gérance.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par voie de résolution de l'assemblée générale des Associés adoptée de la même manière que pour la modification des Statuts.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Art. 7.** Le capital social est fixé à deux millions trois cent trente quatre mille huit cents Yen Japonais (JPY 2.334.800,-) représenté par cent (100) parts sociales de vingt trois mille trois cent quarante huit Yen Japonais (JPY 23.348,-) chacune.

**Art. 8.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre Associés existant ou à des nouveaux Associés que moyennant l'adoption d'une décision prise en assemblée générale par l'ensemble des associés représentant l'intégralité du capital social.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture d'un Associé ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 10.** Ni les créanciers, ni leurs ayant droit ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 11.** La Société est administrée par au moins quatre gérants (au singulier un "Gérant" au pluriel, des "Gérants"). Les décisions sont prises par le conseil de gérance (les "Conseil de Gérance").

Les Gérants sont nommés par les Associés pour une période limitée ou illimitée.

Un des Gérants doit à tout moment être un gérant indépendant (le "Gérant Indépendant"), c'est-à-dire un des Gérant de la Société qui, au moment de sa nomination et durant une période de cinq (5) ans précédant sa nomination, n'a pas été (a) actionnaire, associé, détenteur de parts, dirigeant, employé, représentant ou conseiller de la Société ou de ses Affiliés (mis à part l'activité de celle ou celui-ci en tant que Gérant Indépendant et/ou membre spécial d'un Affilié ou en tant que porteur nominal d'une part sociale de la Société ou détenteur de parts ou associé d'un Affilié), (b) un client, fournisseur ou tout autre personne retirant de ses activités avec la Société plus de deux (2) pourcent de ses achats ou revenus, ou un actionnaire, associé, détenteur de parts, dirigeant, employé, représentant ou conseiller de la Société ou de ses Affiliés, (c) une personne contrôlant seule ou conjointement la Société avec quiconque de l'un de ces actionnaires, associés, détenteur de parts, clients, fournisseurs ou autres, ou (d) un parent immédiat de quiconque de l'un de ces actionnaires, associés, détenteur de parts, clients, fournisseurs ou autres. "Affilié" signifie toute personne qui, de manière directe ou indirecte, contrôle, est contrôlée ou est sous contrôle conjoint de l'une de ces personnes. Dans le cadre de cette définition, le terme "contrôle" (incluant les termes corrélatifs "contrôlé" et "contrôle conjoint"), signifie le pouvoir de diriger de manière directe ou indirecte l'une de ces personnes, que ce pouvoir s'exerce au travers de la détention de titres votants ou de tout autre intérêts bénéficiaires, par contrat ou de tout autre manière; il est néanmoins stipulé que la Société ne doit pas être considérée comme constituant un Affilié de l'un de ses Associés.

Le Gérant Indépendant doit être un Associé de la Société.

En cas de vacance du poste de Gérant Indépendant, ce poste doit être attribué à une personne ou société qui est également Gérant Indépendant.

**Art. 12.** Le Conseil de Gérance s vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet, à l'exception des actes réservés par la loi à l'assemblée générale. Les Gérants représentent la Société vis-à-vis des tiers et le ou les Gérants agiront au nom de la Société dans le cadre de tout litige impliquant la Société en tant que partie demanderesse ou défenderesse.

Dans l'hypothèse où plusieurs Gérants ont été nommés, la société est engagée par la signature conjointe de deux Gérants, à moins que l'un des Gérants ou un tiers ait été autorisé, moyennant une résolution Conseil de Gérance, à engager la Société par sa seule signature au regard d'une transaction spécifiée, à condition cependant que chaque Gérant, à l'exception du Gérant Indépendant. Peut engager la Société par sa seule signature aux fin (i) du cour ordinaire des affaires de la Société dont le montant ne doit pas excéder 15.000 (ou l'équivalent dans une autre devise) ou (ii) le dépôt des déclarations fiscales de la Société auprès de l'administration fiscale.

**Art. 13.** Pour être valide, les résolutions du Conseil de Gérance doivent être passées par vote à la majorité simple des Gérants en fonction à tout moment. Pour la décision sur certaines résolutions décrites dans l'article 14, l'unanimité de tous les gérants, Gérant Indépendant inclus est requise. En cas d'égalité de vote tous Président du Conseil de Gérance désigné n'aura pas de vote prépondérant.

Les Gérants peuvent nommer un président du Conseil de Gérance et déterminer la durée pour laquelle il est nommé. Si aucun président n'est nommé ou lorsque le président nommé n'est pas présent dans les cinq minutes qui suivent l'heure fixée pour la réunion, les Gérants peuvent choisir parmi eux et nommer un nouveau président.

Un Gérant qui ne pourra pas participer à une réunion, peut déléguer par lettre, telex ou télégramme un autre Gérant pour se faire représenter lors des réunions du Conseil de Gérance à un autre gérant. Tout Gérant participant à une réunion de Conseil de gérance par un outil de communication (incluant conférence téléphonique ou visioconférence) permettant aux personnes présentes (en personne ou par procuration ou par un outil de communication) d'entendre ou d'être entendu par les autres gérants à tout instant est considéré comme étant présent en personne à cette réunion, sera compté pour le quorum et sera admis au vote sur l'ordre du jour de cette réunion. Sauf décision contraire du Gérant, la réunion est considérée comme ayant été tenue au lieu où le président a initié la réunion.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront inscrites dans des procès verbaux et peuvent être signés seulement par le Président.

Les résolutions écrites signées tous les Gérants auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, téléfax ou tous moyens similaires de communication.

**Art. 14.** L'unanimité de tous les Gérants, y compris en cas de doute le Gérant Indépendant est nécessaire pour les actes suivants de la Société

(a) prêter de l'argent ou devenir débiteur en nom de la Société sauf en ce qui concerne les relations commerciales journalières; et

(b) admettre l'incapacité de la société ou la TMK de payer ses dettes envers ses créiteurs.

**Art. 15.** Les pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués par le Conseil de Gérance à un ou plusieurs agents, Associés ou non.

**Art. 16.** La société indemniserà, dans le sens le plus large permis par la loi, toute personne qui est ou qui a été, un Gérant ou fondé de pouvoir de la Société, des responsabilités et des dépenses raisonnablement occasionnées ou payées par cette personne en relation avec toutes enquêtes, demandes actions ou tous procès dans lesquels elle a été impliquée en tant que partie ou auxquels elle est ou aura été partie en sa qualité de Gérant ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle elle ne serait pas indemnisée par cette société ainsi que de montants payés ou occasionnés par elle dans le cadre du règlement de ceux-ci, sauf le cas où dans pareils enquêtes, demandes actions ou procès, elle sera finalement condamnée pour négligence ou faute ou mauvaise administration dans l'exécution de son mandat; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que pour des matières couvertes par l'arrangement dont une cour compétente a approuvé l'arrangement ou si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou le fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs.

**Art. 17.** Aucun des Gérants de la Société ne contracte à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont de simples mandataires et ne sont responsables que l'exécution de leur mandat.

**Art. 18.** Chaque Associé peut participer aux décisions collectives de la Société quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque Associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 19.** Les Associés ou Gérants ne causeront ou ne permettront pas, directement ou indirectement, les transactions suivantes (chacune appelée une "Action Significative"), sauf accord unanime des tous les Associés y compris celui du Gérant Indépendant:

(i) déposer ou consentir au dépôt, d'une demande de déclaration de faillite ou d'insolvabilité ou autrement instituer ou consentir à un événement d'insolvabilité en relation avec la Société ou TMK sous toute loi concernant les faillites ou liquidations dans toute juridiction, en vigueur aujourd'hui ou à l'avenir;

(ii) la conclusion d'une transaction en relation avec ou la cession de tout ou d'une partie substantielle des actifs de la Société ou de TMK au bénéfice des créiteurs;

(iii) solliciter, consentir approuver ou acquiescer à une requête, demande, procédure ou un redressement ou la nomination d'un tuteur, un administrateur de biens, un superviseur, inspecteur, dépositaire ou receveur de la Société ou TMK pour tout ou une partie substantielle de ses actifs;

(iv) stipuler ou consentir à une saisie conservatoire, une exécution ou toute autre saisie judiciaire de (ou une procédure de saisie, exécution ou confiscation) tout ou une partie substantielle des actifs de la Société ou TMK;

(v) consolider ou fusionner la Société ou TMK avec une autre personne;

(vi) dissoudre, réorganiser ou liquider la Société ou TMK

(vii) vendre tout ou une partie substantielle des actifs de la Société ou TMK ou permettre à la Société ou TMK d'acquérir tout ou une partie substantielle des actifs ou de l'entreprise d'une autre personne;

(viii) faire ou approuver un plan de restructuration ou de réorganisation pour la Société ou TMK ou la conversion de TMK en une autre forme d'entité;

(ix) amender, réviser ou autrement modifier les documents constitutifs de la Société ou TMK ou changer le Gérant Indépendant de la Société ou tout administrateur de TMK (excepté en cas de décès, d'incapacité ou de démission volontaire du Gérant Indépendant de la Société ou tout administrateur de TMK dans quel cas la Société aura trente (30) jours pour remplacer le gérant indépendant),

**Art. 20.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 21.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes de la Société sont arrêtés et les Gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi que le bilan de la Société.

**Art. 22.** Tout Associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la Société.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social mais le prélèvement doit être résumé jusqu'à ce que la réserve soit entièrement reconstituée si à un moment la réserve a été utilisée pour une raison quelconque. Le solde est à la libre disposition des Associés.

**Art. 24.** Le Conseil de Gérance est autorisé à procéder autant de fois qu'il le juge opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement des dividendes intérimaire sous le respect seulement des deux conditions suivantes: le Conseil de Gérance ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur la base des comptes intérimaires préparés pas plus de trente (30) jours avant la date dudit Conseil de Gérance; et les comptes intérimaires, qui ne pourront ne pas avoir été audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant

**Art. 25.** Lors de la dissolution de la Société la liquidation de la Société sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou nom, nommés par les Associés.

**Art. 26.** Chacun des Associés doit se référer aux dispositions légales pour tout domaines pour lequel il n'y a pas de disposition spécifique dans les Statuts.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts ayant été établis, les comparantes mentionnée ci-devant a souscrit les parts sociales comme suit:

1) La société "MGP Japan Core Plus (Lux) S.à.r.l.", prénommée . . . . .	99
2) La société Luxembourg Corporation Company S.A., prénommée . . . . .	<u>1</u>
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts ont été entièrement souscrites et intégralement libérées de sorte que la somme de deux millions trois cent trente quatre mille huit cents Yen Japonais (JPY 2.334.800,-) est dès maintenant à la disposition de la Société.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011

#### *Evaluation et Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

#### *Assemblée général extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, les Associés ont pris les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à quatre.
- 2.- les personnes suivantes sont nommées Gérants et Luxembourg Corporation Company S.A. sera Gérant Indépendant:
  - Madame Joanne Fitzgerald, Head of Corporate Service, Europe and Asia, née à Waterford (Irlande) le 11 mars 1979, ayant son adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 28 boulevard Royal;
  - Luxembourg Corporation Company S.A. avec siège social au Carré Bonn, 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37974, représentée par ses gérants et représentants dûment nommés, tels que désignés de temps à autres;
  - Monsieur Terence Garcia, Company Secretary, né à Gibraltar (Gibraltar) le 31 juillet 1977, ayant son adresse professionnelle à 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Monsieur Christiaan Brett Straatemeier, Chief Operating Officer, Asia, né à Sydney, Australie le 10 mars 1964 ayant son adresse professionnelle à Suite 1608, Three Pacific Place, No.1 Queen's Road East, Hong Kong.

3.- Est nommé commissaire des comptes:

La société "PricewaterhouseCoopers S.à.r.l.", ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 65.477).

4.- Les Gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

5.- Le mandat du commissaire aux comptes restera valide jusqu'à l'agrément des premiers comptes pour l'année 2011.

6.- Le siège social de la Société est fixé à 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

#### Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès-qualités, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Lancelin, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 mai 2011. Relation: EAC/2011/7296. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011098560/471.

(110112144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

#### **Pronimo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 85.287.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011105563/10.

(110120243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

#### **Propudel S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 148.798.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011105564/10.

(110120249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

#### **Tiotu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.978.

#### *Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 29 juillet 2011*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 30 juin 2012:

#### *Administrateurs:*

Monsieur Giorgio BIANCHI, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Bd du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, administrateur;

Monsieur Benoît DESSY, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Bd du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, administrateur;

Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Bd du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur et président;

*Commissaire aux comptes:*

Fiduciaire MEVEA Luxembourg Sàrl, 45-47 Route d'Arlon L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

*Banque Domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2011110333/24.

(110125846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**Prorealim S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 93.085.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 20111105565/10.

(110120248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

---

**PS Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 107.734.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

*Banque Domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 20111105567/13.

(110120103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

---

**Financiera Comercial Chonta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 144.974.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 12 juillet 2011, les sociétés anonymes LANNAGE S.A., 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, RCS Luxembourg B-63130, ayant comme représentant permanent Madame Marie Bourlond, demeurant prof. 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, VALON S.A., 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, RCS Luxembourg B-63143, ayant comme représentant permanent Monsieur Guy Kettmann, demeurant prof. 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, et KOFFOUR S.A., 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, RCS Luxembourg B-86086, ayant comme représentant permanent Monsieur Guy Baumann, demeurant prof. 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ont été nommées administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires Messieurs Marc KOEUNE, Michaël ZIANVENI, Sébastien GRAVIERE et Jean-Yves NICOLAS. Le nombre des administrateurs est par conséquent réduit de quatre à trois.

La société anonyme AUDIT TRUST S.A., 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, RCS Luxembourg B-63115 a été nommée commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire CeDerLux-Services S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes, nouvellement nommés, prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Par décision de cette même assemblée, le siège social de la société a été transféré du 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Par décision du Conseil d'Administration, tenu le même jour, la société LANNAGE S.A. a été nommée présidente du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 28 JUIL. 2011.

Pour: *FINANCIERA COMERCIAL CHONTA S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Mireille Wagner

Référence de publication: 2011111319/31.

(110126583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**Ptolémée S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.914.

---

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PTOLEMEE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011105569/11.

(110120929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

---

**Severn Trent Luxembourg Acquisition 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 500.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 148.888.

---

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 28 juin 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet au 28 juin 2011.

2. nomination de Florence Gérardy, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet au 28 juin 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Référence de publication: 2011105587/15.

(110120881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

---

**Holding Kirchberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.727.450,40.**

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 68.938.

---

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société NPG Wealth Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie sous le droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen et enregistrée au registre de commerce luxembourgeois sous le numéro B 137.191, datée du 16 juin 2011 que les associés suivants ne détiennent plus de parts sociales dans la Société avec effet au 16 juin 2011:

- Monsieur Michel Wolter, demeurant professionnellement à 1, rue Jean-Pierre Origer, L-4937 Hautcharage.
- Monsieur Paul Wolff, demeurant professionnellement à 5, rue Nicolas Margue, L-2176 Luxembourg.

Il résulte des mêmes résolutions que NPG Wealth Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie sous le droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen et enregistrée au registre de commerce luxembourgeois sous le numéro B 137191, a récupéré les parts sociales détenues par les Associés susmentionnés et détient donc 1.007.716 parts sociales de Classe A et 8.956 parts sociales de Classe B avec effet au 16 juin 2011.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Référence de publication: 2011108775/22.

(110124544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

---

**Qadamala S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 145.094.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour QADAMALA S.A.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011105571/12.

(110120123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

---

**Reilly & Dimmer Garden Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9366 Ermsdorf, 6, Gilsduerferstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 150.093.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011105572/10.

(110120259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

---

**Hierscht Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 162.398.

---

**STATUTS**

L'an deux mille onze, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«VALON S.A.», société anonyme, ayant son siège social au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63143,

ici représentée par:

Madame Nadia WEYRICH, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux, en vertu d'une procuration sous seing privé, lequel pouvoir, après avoir été signé «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «HIERSCHT FINANCE S.A.».

Le siège social est établi à Luxembourg-ville. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision du Conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut également acquérir par investissement, par voie d'apport, de souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle y compris (mais non limitativement) tous droits à l'image et de l'image, de les administrer, gérer, développer et réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou

d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle, y compris (mais non limitativement) aux droits à l'image et de l'image.

La société aura également pour objet l'encaissement de revenus issus de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, des droits à l'image et de l'image, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté, par décision du Conseil d'administration, de son montant actuel à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Si l'assemblée générale des actionnaires décide de créer 2 catégories d'administrateurs (administrateurs A et administrateurs B), la société sera engagée par les signatures conjointes d'un administrateur A et d'un administrateur B ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier lundi du mois d'avril à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la partie comparante préqualifiée «VALON S.A.», déclare souscrire aux trois cent dix (310) actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26-1 et à l'article 26-3 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Et aussitôt, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

2. Est appelé aux fonctions d'administrateur de catégorie A:

- Monsieur Antonio MOURA DE CASTRO GANDRA, administrateur de sociétés, né le 6 septembre 1950 au Portugal, demeurant au 22 route de Mondorf, L-5670 Altwies.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs de catégorie B:

- «LANNAGE S.A.», société anonyme, 42 rue de la Vallée, L- 2661 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63130, dont le représentant permanent est Madame Marie Bourlond, 42 rue de la Vallée, L- 2661 Luxembourg.

- «VALON S.A.», société anonyme, 42 rue de la Vallée, L- 2661 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63143 dont le représentant permanent est Monsieur Guy KETTMANN, 42 rue de la Vallée, L- 2661 Luxembourg.

- «KOFFOUR S.A.», société anonyme, 42 rue de la Vallée, L- 2661 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-86086 dont le représentant permanent est Monsieur Guy BAUMANN, 42 rue de la Vallée, L- 2661 Luxembourg.

Monsieur Antonio MOURA DE CASTRO GANDRA est nommé Président du Conseil d'Administration

3. Est appelé aux fonctions d'administrateur délégué avec pouvoir de signature individuelle:

Monsieur Antonio MOURA DE CASTRO GANDRA, administrateur de sociétés, né le 6 septembre 1950 au Portugal, demeurant au 22 route de Mondorf, L-5670 Altwies.

4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

«AUDIT TRUST S.A.», société anonyme, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63115.

5. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

6. Le siège social est fixé au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. WEYRICH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9656. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): Tania THOMA.*

Référence de publication: 2011105384/177.

(110120981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

---

#### **Reckitt Benckiser Investments (N°6), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 132.838.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62279 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011105574/10.

(110120553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

---

#### **Retouches Ginette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 67, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 146.574.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011105575/9.

(110120161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

---

**Rolaco Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 15.478.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROLACO HOLDING S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011105579/11.

(110120839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

---

**Royal Lys Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 82.095.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011105581/10.

(110120145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

---

**HSBC Holdings Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 28.085.

---

EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de HSBC Holdings Luxembourg S.A. du 28 Juillet 2011 a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Christopher D. Spooner, Monsieur Leigh Robertson et Monsieur Jean Hoss en tant que membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se compose comme suit jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes devant se tenir en 2012:

- Monsieur Christopher D Spooner, né le 11 juin 1950 à Brighton, Royaume-Uni demeurant 8, Canada Square, Level 39, Londres, Royaume-Uni,

- Monsieur A. Leigh Robertson, né le 6 septembre 1960 à Fullerton, Californie, Etats-Unis d'Amérique, demeurant 18-20, rue de Lausanne, les Cygnes, 1211 Genève 1, Suisse, et

- Monsieur Jean Hoss, né le 2 août 1937 à Luxembourg, demeurant 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg

Le mandat de KPMG AUDIT en tant que commissaire aux comptes de la société a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes devant se tenir en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2011.

*Pour HSBC Holdings Luxembourg S.A.*

Signature

Référence de publication: 2011110450/24.

(110125727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

---

**Royalty Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 52.491.

---

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROYALTY PARTICIPATIONS S.A.  
DE BERNARDI Angelo / DONATI Régis  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011105582/12.

(110120406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

---

## **2 Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 74.908.

### — DISSOLUTION

L'an deux mille onze,

Le vingt-et-un juillet,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"RGZ Finanziaria S.p.A.", société de droit italien, avec siège social à I-10123 Turin, 15, Via Andrea Doria, représentée par Monsieur Jean FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 25 mai 2011,

ici représenté par Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 15 juillet 2011.

Les procurations, prémentionnées, signées "ne varietur", resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la société anonyme "2 LUX S.A.", avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été constituée sous la dénomination de "ZOOM INTERNATIONAL S.A.", suivant acte reçu par le notaire Robert SCHUMAN, de résidence à Differdange, en date du 20 mars 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 489 du 11 juillet 2000, modifiée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 5 septembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 120 du 16 février 2001, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 398 du 19 mars 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 74.908.

Que le capital de ladite société est à ce jour de un million cinq cent trente-et-un mille euros (EUR 1.531.000,00), représenté par quinze mille trois cent dix (15.310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Que "RGZ Finanziaria S.p.A.", prénommée, est propriétaire de toutes les actions de ladite société "2 LUX S.A.".

Que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société à partir de ce jour.

Que "RGZ Finanziaria S.p.A.", prénommée, se nomme liquidatrice de la société et déclare qu'elle a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

Qu'en conséquence, la société "2 LUX S.A." se trouve liquidée et a cessé d'exister.

Que la comparante, représentée comme dit, donne entière décharge aux administrateurs et commissaire en fonction.

Que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Et à l'instant-même il a été procédé à l'annulation de tous les certificats d'actions.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Capioux, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 juillet 2011. Relation: LAC / 2011 / 33740. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Référence de publication: 2011109094/51.

(110124861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

---

**S.A. Grand Garage Olivier ORIGER, Société Anonyme.**

Siège social: L-3813 Schifflange, 55-57, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 112.780.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Fiduciaire WBM

*Experts comptables et fiscaux*

Signature

Référence de publication: 2011105583/13.

(110120078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

---

**Cactus S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 65.282.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 24 mai 2011*

Sont nommés administrateurs:

- |            |  |   |
|------------|--|---|
| - Monsieur | Maximilien dit "Max" LEESCH,<br>L-8050 Bertrange, Route d'Arlon (Belle Etoile) | Employé privé, Administrateur-Délégué   |
| - Monsieur | Laurent SCHONCKERT,<br>L-8050 Bertrange, Route d'Arlon (Belle Etoile)          | Employé privé, Administrateur-Directeur |
| - Madame   | Doris LEESCH,<br>L-8050 Bertrange, Route d'Arlon (Belle Etoile)                | Employée privé, Administratrice         |
| - Madame   | Danièle LEESCH,<br>L-8050 Bertrange, Route d'Arlon (Belle Etoile)              | Femme au foyer, Administratrice         |
| - Monsieur | Joseph dit "Jeff" LEESCH,<br>L-8050 Bertrange, Route d'Arlon (Belle Etoile)    | Employé privé, Administrateur           |
| - Monsieur | Germain CLEENEWERCK<br>L-8050 Bertrange, Route d'Arlon (Belle Etoile)          | Employé privé, Administrateur           |

Est nommé Réviseur d'entreprises agréé:

- La société BDO AUDIT

SOCIETE ANONYME

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 LUXEMBOURG

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2011.

Max LEESCH

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2011109919/29.

(110125607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**S-Process Equipment International S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.874.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Un mandataire

Référence de publication: 2011105584/12.

(110120845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

---

**S-Process Equipment International S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.874.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Un mandataire

Référence de publication: 2011105585/11.

(110120846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

---

**LITTLEWOOD Rent G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9964 Huldange, 15, Om Stackburren.

R.C.S. Luxembourg B 102.853.

---

**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausendelf, den elften Juli.

Vor dem unterzeichneten Fernand Unsen, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch.

Ist erschienen:

Herr Fredericus KLIJNHOUT, Geschäftsmann, geboren in Arnhem (Niederlande) am 26. August 1950, Matrikel Nr<sup>o</sup> 1950 08 26 072, wohnhaft in L-9964 Huldange, 15, Om Stackburren,

welcher Komparent, handelnd in seiner Eigenschaft als einziger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "LITTLEWOOD RENT, G.m.b.H.", mit Sitz in L-9964 Huldange, 15, Om Stackburren, gegründet zufolge Urkunde, aufgenommen durch den Notar Paul Bettingen, mit damaligem Amtswohnsitz in Wiltz, vom 2. März 1994, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 232 des Jahres 1994, eingeschrieben im Firmenregister Luxemburg unter der Nummer B 102.853, den amtierenden Notar ersucht folgende Beschlüsse zu beurkunden:

- 1) Der Gesellschafter beschließt mit sofortiger Wirkung die Auflösung der vorgenannten Gesellschaft.
- 2) Der Gesellschafter erklärt sämtliche Aktiva und Passiva der Gesellschaft übernommen zu haben.
- 3) Die Liquidation ist hiermit als definitiv abgeschlossen zu betrachten.
- 4) Sämtliche für die Gesellschaft relevanten Dokumente, Bilanzen etc. werden für die Dauer von 5 Jahren bei Herrn Fredericus KLIJNHOUT, vorgeannt, aufbewahrt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Diekirch in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Klijnhout, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 12 juillet 2011. Relation: DIE/2011/6753. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Tholl.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Verlangen erteilt.

Diekirch, den 27. Juli 2011.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2011111922/31.

(110125120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

---